

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LD TWIN 10

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement N° INDEX	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Ox. Sol. 3; H272	>= 1 - < 10
	229-347-8	Eye Irrit. 2; H319	
	01-2119490981-27		
Sulfate de fer	7720-78-7	Acute Tox. 4; H302	< 3
	231-753-5	Eye Irrit. 2; H319	
	01-2119513203-57	Skin Irrit. 2; H315	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion. Appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
- En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants : Méthémoglobinémie.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Décomposition thermique au dessus de 100°C. Produits de décomposition : Monoxyde et dioxyde de carbone, monoxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, isobutyraldéhyde.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
-

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres RUBRIQUES

- Équipement de protection individuel, voir RUBRIQUE 8.
-

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Protéger de toute contamination. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de l'humidité.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Stocker à l'écart d'autres produits. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Effets spécifiques	37,6 mg/m ³
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets spécifiques	21,3 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets spécifiques	12,8 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consommateurs	Ingestion	Effets spécifiques	12,8 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

	Consommateurs	Inhalation	Effets spécifiques	11,1 mg/m ³
Remarque :	Durée d'exposition: 1 jr			
Sulfate de fer	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	2,8 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 24 h			
	Travailleurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	9,9 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	2,8 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 24 h			
	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	9,9 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	2,5 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	effet systémique, Effets chroniques	1,4 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarque :	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateurs	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	2,5 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Nitrate d'ammonium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
Sulfate de fer	Eau	
Remarque :	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.	
	Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	2483 mg/l
	Sédiment d'eau douce	246000 mg/kg
	Sédiment marin	246000 mg/kg
	Sol	276000 mg/kg

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : En présence de poussières : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains
Matériel : Gants
- Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
-

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : Granuleux
- Couleur : Divers
- Odeur : Inodore
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : 5 - 8 - Concentration : 100 g/l (20 °C)
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
- Point d'éclair : Non pertinent
- Taux d'évaporation : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
- Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable
- Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
- Pression de vapeur : Non applicable
- Densité de vapeur relative : Non applicable
-

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

Masse volumique apparente	: 800 - 1.000 kg/m ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Soluble
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto- inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: > 130 °C. Ne pas surchauffer.
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Substances susceptibles d'être oxydées. Acides forts et bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone, monoxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarque : Donnée non disponible. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : > 2.950 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat) : > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Sulfate de fer :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat) : > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat) : 657 - 4.390 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarque : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat) : > 1.992 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit :

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: non irritant

Composants :

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

Nitrate d'ammonium :

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: non irritant

Sulfate de fer :

Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau
Remarque : Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit :

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: non irritant

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant

Sulfate de fer :

Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit :

Résultat: non sensibilisant

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Sulfate de fer :

Méthode: OECD TG 429
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit :

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

Génotoxicité in vitro : Remarque : Donnée non disponible

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Produit :

Remarque : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Espèce: Rat
Remarque : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Sulfate de fer :

Cancérogénicité - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets
carcinogènes, tératogènes ou mutagènes.

Toxicité pour la reproduction

Produit :

Effets sur la fertilité : Remarque : Pas toxique pour la reproduction

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Remarque : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun
effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Remarque : Les expérimentations animales n'ont pas montré
d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit :

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit :

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants :

Sulfate de fer :

Remarque : Pas d'effet connu.

Toxicité à dose répétée

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Espèce: Rat
NOAEL: > 1.500 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 28 jours

Espèce: Rat
NOAEL: = 256 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 52 semaines
Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat
NOAEL: >= 185 mg/kg
Voie d'application: Par inhalation
Durée d'exposition: 2 semaines
Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

Sulfate de fer :

Espèce: Rat
NOAEL: 284 - 324 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 90 jours
Remarque : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat
NOAEL: 100 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 49 jours

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

Voie d'application: Par inhalation
Remarque : Ces informations ne sont pas disponibles.

Voie d'application: Dermale
Remarque : Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire

Produit :

Remarque : Risque de formation de méthémoglobine.
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit :

- | | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 84/449/CEE, C.2 |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: DIN 38412 |
| Toxicité pour les bactéries | : EC0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): env. 640 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: boue activée
Méthode: Donnée non disponible |

Composants :

Nitrate d'ammonium :

- | | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Poisson): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 : 490 mg/l |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr |

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

Sulfate de fer :

Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit :

Biodégradabilité : Remarque : Donnée non disponible
Elimination physico-chimique : réduction du COD
env. 85 %
Méthode: OECD 301E/92/69/EWG, C.4-B
Remarque : Facilement éliminé de l'eau

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Biodégradabilité : Remarque : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Sulfate de fer :

Biodégradabilité : Remarque : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit :

Bioaccumulation : Remarque : Une bioaccumulation est peu probable.

Composants :

Nitrate d'ammonium :

Bioaccumulation : Remarque : Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,1

Sulfate de fer :

Bioaccumulation : Remarque : Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

12.4 Mobilité dans le sol

Produit :

Mobilité : Remarque : Donnée non disponible

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarque : Modérément mobile dans les sols

Composants :

Sulfate de fer :
Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu:Sol
Remarque : immobile

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit :

Evaluation : Remarque : Non applicable

Composants :

Sulfate de fer :
Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Produit :

Information écologique supplémentaire : L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Il y a de fortes probabilités pour que le produit ne soit pas nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement l'emballage. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : 4702-IV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la RUBRIQUE 3 (Informations sur les composants)

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Ox. Sol. : Matières solides comburantes
Skin Irrit. : Irritation cutanée

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL

LD TWIN 10

Référence : FDS_835_N
Version: 2016-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 12/07/2016

- Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire